



L'an deux mille vingt-cinq le 27 du mois de mars s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 14 mars, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. LAPOINTE Denis - Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel
 M. BARTHELEMY Philippe - M. VOINSON Philippe - M. HOLZER Alain -M. WARION Jacques -M. HENQUEL Patrick
 Mme SCHEFFLER Véronique - M. FEGER Serge -Mme MARCHAL Astrid –Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina –
 M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès -Mme LORETTE Delphine
 Mme BONNEAU Sophie - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard -M. THIRY Philippe – M. IEMETTI Jean Marc
 M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony -M. LE GUERNIGOU Nicolas – Mme
 ROJAS Magali - M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain – M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge
 M. MATHEY Dominique à M. LAPOINTE Denis – M. POIREL Patrick à M. HENQUEL Patrick – M. FAGOT REVURAT
 Yannick à M. THOMAS Claude – M. FRANCOIS Vincent à M. MATHIEU Denis – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean
 Marc – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. BASTIEN Claude à M. CERUTTI Alain – M. RAKOTONDRAMANITRA
 Haja à M. BARTHELEMY Philippe –

Excusé(s) M. JOLY Philippe – M. GRANDADAM Daniel - M. FAUCHEUR Dominique

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **43 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55
 Présents : 33
 Pouvoirs : 10
 Excusés : 3
 Votants : 43

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 43
 Contre :
 Absentions :

FINANCES

30_03_2025

**Budget principal – vote de l'ajustement de l'autorisation
 de programme et crédits de paiement – 2022-9329
 construction d'un site scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes**

DEPENSES		Crédits de paiement				
N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Déjà réalisé TTC avant 2023	Déjà réalisé TTC en 2023	Crédits de paiement TTC 2024	Crédits de paiement 2025 TTC
2022-9329	Construction d'un site scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes	4 550 000.00 €	350 816.14 €	144 100.27 €	1 450 000 €	2 605 083.59 €

Nicolas LE GUERNIGOU, vice-président en charge des finances rappelle l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) mise en place par délibération du 07 avril 2022, concernant la construction d'un site scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes
 Rappel de la délibération votée en décembre 2024 :

Considérant l'état d'avancement des travaux et afin de parvenir à une exécution budgétaire plus précise, il propose au membres du conseil communautaire de modifier les crédits de paiement comme suit :

DEPENSES			Crédits de paiement		
N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Déjà réalisé TTC avant 2025	Crédits de paiement 2025 TTC	Crédits paiement 2026 TTC
2022-9329	Construction d'un site scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes	4 550 000.00 €	1 670 131.38 €	2 716 278.00 €	163 590.62 €

RECETTES			Crédits de paiement		
N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Déjà perçu avant 2025	A percevoir 2025 TTC	A percevoir 2026 TTC
2022-9329	Subvention	2 017 302 €	417 302 €	1 600 000.00 €	
	FCTVA non individualisé	746 382 €	76 946.84 €	445 500 €	223 935.16 €

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** l'ajustement de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) 2022-9329 construction d'un site scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes comme suit :

DEPENSES			Crédits de paiement		
N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Déjà réalisé TTC avant 2025	Crédits de paiement 2025 TTC	Crédits paiement 2026 TTC
2022-9329	Construction d'un site scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes	4 550 000.00 €	1 670 131.38 €	2 716 278.00 €	163 590.62 €

RECETTES			Crédits de paiement		
N° AP	Libellé	Montant AP TTC	Déjà perçu avant 2025	A percevoir 2025 TTC	A percevoir 2026 TTC
2022-9329	Subvention	2 017 302 €	417 302 €	1 600 000.00 €	
	FCTVA non individualisé	746 382 €	76 946.84 €	445 500 €	223 935.16 €

- **Autorise** le président à procéder à la liquidation et au mandatement des dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2025 sus indiqués
- **Précise** que les dépenses seront financées par les subventions, la mobilisation d'un emprunt et l'autofinancement



Claude THOMAS
 2025.04.02 11:50:36 +0200
 Ref:8475108-12723342-1-D
 Signature numérique
 le Président

Claude THOMAS